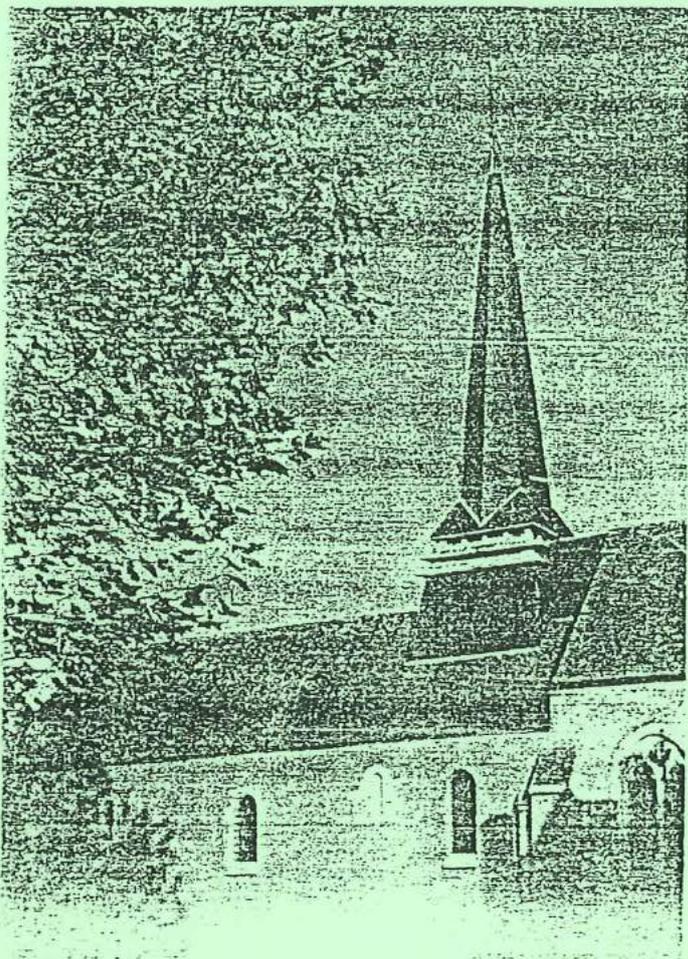


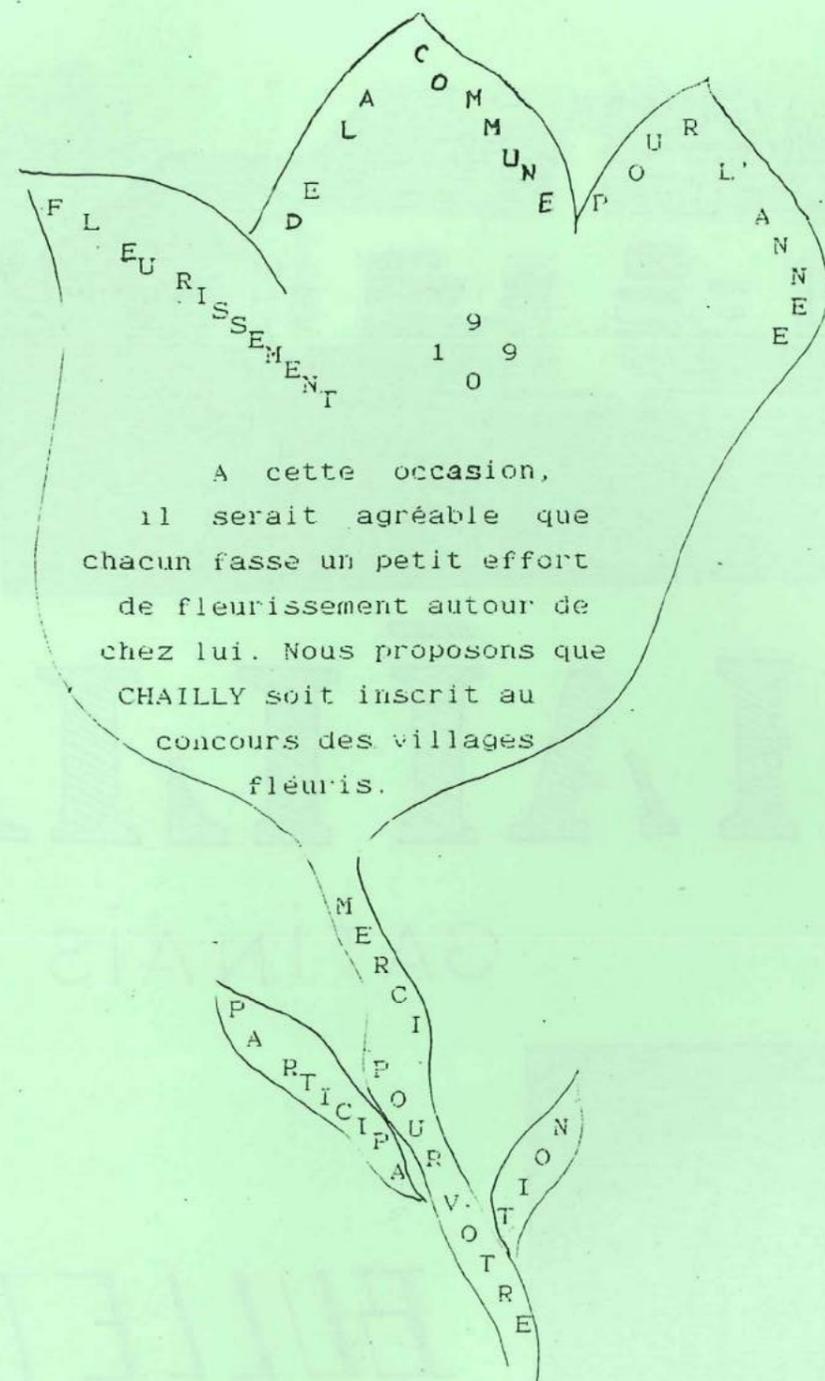
CHAILLY

en GATINAIS



BULLETIN
MUNICIPAL

1990



TOUS NOS REMERCIEMENTS A CEUX
QUI ONT PERMIS L'ELABORATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL 1990

LE MOT du MAIRE

Une nouvelle année commence.

Que 1990 vous apporte à tous joie et bonheur.

Une nouvelle équipe municipale a été mise en place en mars dernier. Elle est à l'écoute de vous tous, jeunes et moins jeunes qui voudrez bien exprimer vos pensées, soumettre vos suggestions, vos critiques. La Mairie est la maison communale où chacun peut obtenir les renseignements qu'il désire.

Il est trop tôt pour faire un bilan depuis les élections de Mars 1989. Pour 1990 des réalisations verront le jour : construction de sanitaires à la salle de réunion de l'Ancien Presbytère, construction d'un terrain de tennis sur le terrain de sport, réfection entière du chemin du Marçais Pinard (des Vignes Brûlées à la ferme de Romaison, 1275 m).

Pour les années à venir, il semble que l'assainissement des eaux usées du bois de Romaison et la construction d'une salle polyvalente soient les objectifs prioritaires.

Nous aurons l'occasion de reparler de tout ceci prochainement.

Notre souhait le plus cher : que Chailly reste un petit village, propre et accueillant où il fait bon vivre, où chacun aime à se retrouver à chaque occasion.

J. AUGER

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis mars 1989 le Conseil Municipal est composé comme suit :

LE MAIRE

Jack AUGER

1er Adjoint

Lucien RAGU

2ème Adjoint

François ABASSIN

Les Conseillers

NIOCHE Pierre, PETIT Yves, ANDRE Patrick,

DALAIGRE Gérard, ANTOINE Roger, LEHOUX Joël,

RENAULT Jean-Michel, THIERRY Maryvonne.

Tous participent à la bonne marche des affaires communales et se partagent le travail en faisant partie de différentes commissions ou en étant représentant de la commune comme délégués de syndicat.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Conseil de discipline
des employés communaux

Titulaire : ANDRE Patrick

Suppléant : NIOCHE Pierre

Aide Sociale : (délégués
du Conseil Municipal)

RAGU Lucien

DALAIGRE Gérard

ANTOINE Roger

RENAULT Jean-Michel

Commissions d'Urbanisme :

Les 11 conseillers

Commission Scolaire :

LEHOUX Joël

RENAULT Jean-Michel

THIERRY Maryvonne

Commission des Finances :

NIOCHE Pierre

ANDRE Patrick

RENAULT Jean-Michel

ABASSIN François

Commission des Fêtes :

Les 11 conseillers

Commissions des Travaux :

PETIT Yves

LEHOUX Joël

RAGU Lucien

ANTOINE Roger

Délégués du Syndicat

de la Bezonde :

Titulaire : RAGU Lucien

Suppléants : ANTOINE Roger

NIOCHE Pierre

Délégués du S.I.V.O.M. :

Titulaires : RAGU Lucien

AUGER Jack

Suppléants : DALAIGRE Gérard

ABASSIN François

Délégués du Syndicat des
Ordures de Chateaufort :

Titulaire : AUGER Jack

Suppléants : NIOCHE Pierre

ANTOINE Roger

Commissions des Chemins :

RAGU Lucien

ANDRE Patrick

RENAULT Jean-Michel

LEHOUX Joël

Délégués du S.I.R.(S.)

Titulaires: AUGER Jack

ANDRE Patrick

Suppléants : ABASSIN François

RAGU Lucien

Délégués du Syndicat des Eaux :

Titulaire : RAGU Lucien

Suppléant : ANTOINE Roger

Délégués du Syndicat du
Canal d'Orléans :

Titulaire : AUGER Jack

Suppléants : DALAIGRE Gérard

ANTOINE Roger

LES REALISATIONS 1989 dans la COMMUNE

- Terrain de boules place de l'Eglise ;
- Parking du cimetière ;
- Agrandissement des locaux de la cantine scolaire ;
- Entretien de la voirie communale ;
- Pose d'un sapin sur la place pour les fêtes de fin d'année ;
- Aboutissement de la construction de 6 logements H.L.M. (3 F4 ; 2 F3) - tous loués actuellement

LA VIE DES ASSOCIATIONS

La Commune de CHAILLY compte plusieurs associations :

- * Association Sportive et Culturelle des Jeunes de Chailly, regroupant plusieurs sections ;
- * Comité des Fêtes "Chailly Loisirs" ;
- * Association agréée de Pêche et de Pisciculture "L'Ablette de Chailly" ;
- * Club du 3ème Age "L'Amicale des Anciens de Chailly" ;
- * Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chailly ;
- * Tennis de Table Chailly-Lorris-Vieilles-Maisons (T.T.C.L.V.M.)

FOYER des JEUNES de CHAILLY

Le Foyer des Jeunes est une association dont le but est d'organiser, de gérer des activités s'adressant aux enfants, aux jeunes, aux adultes.

Cette année, notre association se compose de 6 sections :

- U.S.E.P. ;
- Animation ;
- Ciné Club ;
- Marche, randonnée ;
- gymnastique volontaire ;
- Danse.

Sections qui évoluent de façon autonome dans le cadre du Foyer des Jeunes.

L'administration de l'association se compose d'un bureau directeur et d'un conseil d'administration réunissant les responsables de toutes les sections, un représentant de la municipalité et les membres du bureau directeur. Toutes les décisions importantes sont prises par le conseil d'administration.

Depuis septembre 1989, la section Tennis de Table s'est constituée en club de Tennis de Table en fusionnant avec Lorris - Vieilles-Maisons et est indépendante du Foyer des Jeunes ; son siège social est à la mairie de Lorris. Chaque semaine, des entraînements et des matchs continuent de se dérouler à Chailly.

Toutes les sections sont animées par des bénévoles et les activités ouvertes à toutes les personnes de Chailly ou des environs qui désirent y participer, moyennant une cotisation de membre de l'association.

Le Foyer des Jeunes se veut une association ouverte à chacun, désirant apporter son aide, ses idées ou sa participation.

En 1990, une section d'initiation au canoë kayak devrait voir le jour sur le canal d'Orléans et toutes les personnes intéressées peuvent téléphoner au 38.96.21.36.

D'autres projets sont en cours, mais nous vous en reparlerons.

Voici le nom des responsables :

Bureau : Président : G. COUTELLIER
Trésorier : M. BERTHELOT
Secrétaire : C. SPACH

Sections : Marche : Hubert GASNIER
Danse : Mme RAMEAUX-SIMONE M.
U.S.E.P. : Philippe COFFINEAU
Cinéma : Michel BERTHELOT
Gymnastique : Micheline AUGER
Animation : Claude SPACH
Ghyslaine MANSARD

SECTION U.S.E.P.

L'U.S.E.P. : c'est l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire et notre section permet aux enfants de participer à des rencontres (cross, football, basket, athlétisme, fêtes).

Une seule difficulté rencontrée : le manque de personnes intéressées par l'encadrement d'un groupe d'enfants le mercredi ou le samedi par exemple et pour l'accompagnement aux différentes rencontres.

Il n'est nul besoin d'être parent pour encadrer, il suffit d'être motivé. Si vous désirez répondre à la demande des enfants, proposez votre aide, ne serait-ce que quelques fois dans l'année, n'hésitez pas à contacter le responsable de la section : Philippe COFFINEAU à Chailly.

SECTION ANIMATION

La Section Animation propose des spectacles pour enfants. Le dimanche après midi à 14 h 30, ont déjà été invités : des magiciens "Les Gilsons", des clowns "Béati et Patosô".

Le 20 janvier 1990, la Compagnie "Mariska", animant des marionnettes à fil sur le thème de "La Symphonie des Jouets", et fin mars un groupe de danses folkloriques clôturera la saison.

Pour tous renseignements contacter le : 38.96.31.72

SECTION GYMNASTIQUE

C'est en musique que se déroulent les séances de gymnastique le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.

L'adhésion est de 150 F pour l'année et seul le certificat médical est nécessaire.

Nous accueillons toutes les personnes en bonne santé, quel que soit leur âge avec pour objectif d'aider chacun à entretenir et développer souplesse, musculation, dynamisme, résistance, coordination, aisance... et bonne humeur.

SECTION RANDONNEE

Programme des Marches pour 1990

21 Janvier : avec L'ASC ARDON - départ d'Ivoy le Marron à 6 h 00 et 7 h 00.

Rendez-vous au Foyer des Jeunes vers 6 H.

04 Février : Autour de CHAILLY - repérage de tracés
Départ du Foyer des Jeunes à 14 h 00.

25 Février : Chemins de commune - repérage des tracés
Départ du Foyer des Jeunes à 14 h 00.

18 Mars : Préparation de la grande randonnée du 6 Mai.
repérage de tracés dans la commune de Chailly et canton de Lorris.

Rendez-vous à 14 h 00 au Foyer.

1er avril : avec L'AS Synthélabo à Amilly
départ du foyer à 9 h 00.

* 06 MAI : GRANDE RANDONNEE ATOUR de CHAILLY *
* (heures de départ à préciser) *
* - 1 parcours de 30 km *
* - 1 parcours de 15 km *
* - 1 parcours de 7 km *
* - Animations diverses au Foyer des Jeunes *

Pour tous renseignements s'adresser au 38.96.31.72

CES MARCHES SONT OUVERTES A TOUS

* L'Ablette

L'Association agréée de Pêche et de Pisciculture de Chailly a été créée en 1924, voilà déjà 65 ans. Elle compte 107 membres en 1989 et son bureau est composé comme suit :

Président : KAUFMANN Christian

Trésorier : ABASSIN François

Secrétaire : RIGHI Dominique

Membres du Bureau : BOUARD Dominique, DUPRE Xavier, MAROIS Claude, NIOCHE Pierre, PETIT Yves, TARTINVILLE Jean-Claude.

L'ABLETTE de Chailly adhère à la Fédération Départementale de Pêche du Loiret à laquelle elle verse une grande partie du revenu des cartes. Il reste environ 32 F à l'Association.

Celle-ci gère les deux biefs situés en amont et en aval de l'écluse de Chailly. Ces biefs sont entretenus par le Syndicat Mixte de gestion du Canal d'Orléans.

Ceci explique un certain nombre de problèmes récents, posés par les travaux effectués sur ce parcours sans véritable concertation avec l'Association de Pêche, ce que nous regrettons vivement et que nous n'hésitons pas à rappeler et à dénoncer chaque fois que cela est possible.

Chaque année l'Association procède à un alevinage qui s'éleve depuis quelques temps à une somme d'environ 10 000F, financée par le revenu des cartes, la subvention de la Fédération de Pêche du Loiret et une partie des bénéfices réalisés lors de la soirée crêpes de Février. Le reste de ces bénéfices est utilisé pour le concours enfant, lors de la journée nationale de la pêche.

Les cartes sont en vente au café-restaurant RIGHI.

Plus il y a de cartes vendues, plus les bénéfices sont élevés, plus l'alevinage est important.

BONNE PECHE !!!

* CLUB de TENNIS de TABLE (T.T.C.L.V.M.)

Depuis Juin 1989 LE CLUB DE PING-PONG DE Chailly, initialement section du Foyer de Jeunes, est devenu une association autonome, fusionnée avec les clubs de Lorris et Vieilles-Maisons, sous le nom de T.T.C.L.V.M.

Les responsables de ce nouveau club sont les suivants :

- Président : BOURGEOIS Daniel (Chevillon/Huilard)

- Vice-Présidents : LAURENT François (Lorris)

MOINEAU Bernard (Vieilles-Maisons)

- Secrétaire : THUILLIER Philippe (Vieilles-Maisons)

- Secrétaire Adjoint : DUNONTOUX Didier (Chailly)

- Trésorier : PARMENTIER Denis (Vieilles-Maisons)

- Trésorier Adjoint : PETIT Philippe (Chailly)

- Membres : AMEN Gilles - CORDIER Laurent - COUPELLIER Monique - DESMARES Philippe - GASTELLIER Guy
GUILLOIN Jean-Gilles - LUBAC Françoise -
RIPAUX Patrick

Ce club évolue de la 1ère division régionale à la 3ème division départementale.

L'encadrement du club est constitué de 6 entraîneurs (dont un diplômé d'Etat), un juge arbitre départemental et 3 arbitres départementaux.

Il s'agit d'un "Club REGIONAL". La Ligue du Centre dont fait partie ce club ne compte que 11 clubs régionaux. Ces clubs répondent à certains critères de formation au niveau de la ligue, tant au niveau joueurs qu'encadrement.

Ce club compte 61 joueurs, dont 20 de Chailly.

Pour tout connaître de ce club, reportez vous au bulletin d'information "Tennis de Table Magazine" diffusé à Chailly (s'adresser aux responsables ou joueurs du Club).

* "L'AMICALE des ANCIENS de CHAILLY" *

Notre club fut fondé en 1975 sur l'initiative de Madame Camille MAROIS et de Monsieur Roger DUPRE et dont le but était d'apporter aux adhérents de notre société un appui de solidarité, organiser des loisirs pour permettre à beaucoup de sortir de leur solitude.

Cette oeuvre qui comptait environ 75 adhérents en 1975 se développa d'année en année et qui aujourd'hui en 1989 se trouve avec une centaine de membres autour de son Président Monsieur Olivier BURGEVIN.

Nous nous réunissons le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois dans la salle de l'ancien Presbytère mise à notre disposition par la Commune.

Jeux divers : cartes, dominos, scrabble, etc... et durant la belle saison les jeux de boules avec quelquefois des concours avec des clubs voisins?

Toutes ces activités sont suivies par 50 à 55% de nos adhérents, et les jeux en tout genre sont accompagnés d'un petit goûter.

Les recettes complémentaires que notre club se procure sont le fruit des travaux exécutés par nos membres : pour la fête du 15 Août que nous célébrons chaque année avec éclat et qui revêtira en 1990 un caractère particulier pour son 15ème anniversaire, dans son cadre habituel de verdure, avec les stands divers de l'EXPOSITION VENTE que nous organisons : bois tourné, broderies, coussins, brocante... ainsi que la vente d'enveloppes surprises etc... et des jeux pour les enfants (ENTREE GRATUITE). Après cette première partie, l'après-midi verra des animations diverses, qui outre le tirage de la tombola verra se clôturer cette journée toute empreinte de bonne humeur et de joie pour tous.

Les bénéfices nous permettent de faire 6 repas par an, entièrement gratuits ainsi que les goûters à chaque réunion ; participation à 3 voyages d'une journée ou 2 jours selon la destination, et un autre d'une semaine. Les voyages sont à la charge de nos adhérents, et déjà à l'horizon 1990 se

dessine un voyage dans le Pyrénées avec départ en avion, ce sera l'occasion pour certains d'effectuer leur baptême de l'air.

En hiver quelques sorties en matinées : théâtre à Paris ou Orléans...

En somme nos activités sont assez nombreuses, et toute notre AMICALE fait le maximum avec les moyens dont elle peut disposer pour apporter à tous ses membres les bienfaits de la solidarité.

Le Conseil d'Administration est de 11 membres, voici sa composition :

Président : Mr BURGEVIN Vice-Président : Mme BERAUX

Secrétaire: Mme FRASQUET Sec. Adjoint : Mr FRASQUET

Trésorier: Mme GERVAIS Trés. Adjoint: Mr BALDOIN

MEMBRES : Mr FAILLOT - Mme HODES - Mr JAGOT -
Mme LARUE - Mr MAROIS

* LES SAPEURS POMPIERS *

Le corps des Sapeurs Pompiers de Chailly se compose de 8 sapeurs.

Les différentes interventions de l'année 1989 ont été les suivantes :

- 4 feux de cheminée ;
- 39 nids de guêpes et frelons ;
- 1 assistance à personne ;
- 1 mauvais renseignement ;
- 2 fausses alertes.

Le Conseil Municipal étudie actuellement la possibilité d'installer le 18 à Chailly : le corps de première intervention de Chailly serait en liaison directe avec le C.S.P. de Montargis, ce dernier étant chargé de la suite à donner aux appels et de juger de l'urgence de l'intervention.

Chaque année l'Amicale des Sapeurs Pompiers organise :

- une soirée galette des rois courant janvier,
- un voyage d'une ou deux journées.

L'ÉCOLE , HIER ...

CHAILLY-LOISIRS : STOP ou ENCORE !...

Sollicitée en 1987 par trois autres communes pour organiser un INTERVILLAGE, la municipalité de CHAILLY a souhaité la mise en place d'une organisation d'animation pour mener à bien cette entreprise. Après deux réunions ouvertes à tous les habitants de la commune, l'association CHAILLY-LOISIR a vu le jour en juin 1987. Son but est d'organiser, de promouvoir et de favoriser toutes les activités de loisirs qui permettent une meilleure animation de la commune de CHAILLY pour stimuler la convivialité entre ses habitants. Ainsi en 1989, elle a participé à l'organisation du comice et remis sur pied le bal de la SAINT-AIGNAN, fête traditionnelle du pays.

Son conseil d'administration est confronté de plus en plus à ce que j'appellerais "l'extinction du bénévolat" qui veut que l'effectif des volontaires soit de plus en plus clairsemé lors des manifestations.

J'invite donc tous les chaillyens et chaillyennes, soucieux du dynamisme de la vie locale, à participer à notre prochaine assemblée générale pour nous apporter leurs engagements en particulier pour la course cycliste du 20 mai prochain.

Pour le conseil d'administration,
Gérard DALAIGRE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL de REGROUPEMENT
et d'INTERET SCOLAIRE**

Ce regroupement scolaire entre les communes de Chailly, Fresnoy et Thimory existe depuis 1984.

Il compte actuellement 5 classes (3 classes primaires et 2 classes maternelles) ; la deuxième classe maternelle ayant été créée à la rentrée 1989-90.

Les deux classes maternelles et le cours préparatoire sont à Thimory ; les cours élémentaires et les cours moyens sont à Chailly.

Ce regroupement reçoit actuellement 116 élèves.

C'est grâce à un effort financier important consenti par les trois communes que la vie du village a pu être conservée, ceci grâce au maintien de ces écoles ; sans cela, actuellement, la scolarisation des enfants de Chailly et des deux autres communes poserait de graves problèmes.

C'était il y a 35 ans ...

Les élèves arrivaient à l'Ecole le plus souvent à pied, quelques uns à bicyclette et, quand il pleuvait, certains en "patache" (les parents attelaient la jument et, en cours de route on "ramassait" quelques autres écoliers qui cheminaient déjà à pied).

Chaque matin, c'est le maître qui allumait les deux gros poêles des classes, aidés par les premiers arrivés. - Feu de charbon - L'un de ces poêles, vétuste, n'ayant plus de grille, on ne pouvait guère le "recharger" sans risque d'étouffer le feu.

La plupart des élèves étaient enfants de cultivateurs, cinq ou six seulement habitaient le bourg. Beaucoup déjeunaient à la cantine qui, comme dans les villages voisins, n'était pas municipale. L'argent donné par les familles servait non seulement à acheter la nourriture, mais aussi à payer la cantinière. Il était convenu que le repas fourni était modeste, mais chaud à base de potage aux légumes et au lait, et d'un plat de légumes auquel s'ajoutait de la viande deux fois par semaine. Les desserts, selon la saison, étaient pommes, poires, compotes, et même chocolat ou morceaux de sucre. Le repas ne coûtait pas cher. Les familles, toutes rurales préféraient fournir pommes de terre, légumes, fruits, pain, et de temps en temps, poules ou rôti de porc. Tout ceci était cependant un progrès sur l'époque où chacun apportait son repas froid, mangé en classe.

La salle de la cantine avait été ajoutée au bâtiment d'école en 1939. Le mur intérieur, par économie, était tel quel : c'était le crépi du bâtiment, sans peinture. Pas de rechaud à gaz, dans ce temps-là, mais une cuisinière à bois et charbon. Pas de réfrigérateur non plus : il fallait demander à la bouchère d'avoir l'obligeance de garder dans son réfrigérateur ce qui devait être mis au frais.

Pas de lavabos dans l'Ecole : les enfants allaient se laver les mains au seau, à la pompe. - et l'eau du puits n'était pas potable : les analyses signalaient à cette époque que l'eau de ce puits était impropre à la consommation.

Après avoir essayé plusieurs remèdes, la commune dut se résoudre à faire creuser un autre puits.

Il y a 35 ans, les écoliers portaient tous une blouse grise pour les garçons et pour le maître, blouse de couleur pour les filles. Les élèves étaient scolarisés au village jusqu'à 14 ans, âge où ils se présentaient au Certificat d'Etudes. Pas de plateau d'éducation physique, on préparait néanmoins le Brevet Sportif dans la cour. Les équipes de basket ou de foot à 7 s'entraînaient dans une clairière appartenant à la famille BLOUME.

Comme éclairage dans les classes, il y avait une seule ampoule située au dessus de chaque bureau, ce qui était nettement insuffisant. Le bureau du maître était noir, à pupitre perché sur une estrade. Celui de la maîtresse était très long, noir aussi, sur une estrade également. On voyait encore sur ce bureau l'encoche où s'emboîtait la séparation en bois, du temps très lointain où la classe était partagée en deux : filles d'un côté, garçons de l'autre.

Chaque journée commençait par une leçon de morale, à la suite de laquelle les enfants écrivaient sur le cahier, une phrase de bonnes résolutions - d'une belle écriture, à la plume et à l'encre violette, en soignant les "pleins" et les "déliés". Imaginez qu'à cette époque, en fin de Cours Préparatoire, les petits bonshommes de 6 ans devaient savoir écrire à la plume, et à l'encre...

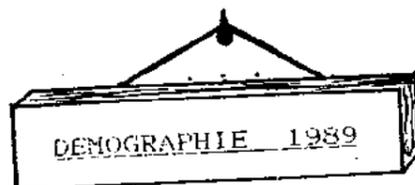
On récitait les tables de multiplication, certains connaissaient mieux "l'air" que les paroles... Dans la grande classe on faisait des problèmes qui portaient sur la vie pratique. Certains énoncés étaient astucieux et difficiles. L'Orthographe, les règles de grammaire, la conjugaison occupaient aussi une grande partie du temps scolaire. On préparait le Certificat à grand renfort de devoir. De plus, les filles ayant une épreuve de couture, elles devaient apprendre, pas toujours avec enthousiasme, à coudre ourlets, reprise, à mettre des pièces...

L'année scolaire se terminait par une fête avec chants, pièces de théâtre, sketches, suivie du voyage de fin d'année. Beaucoup d'élèves arrêtaient leur scolarité à 14 ans ; il n'existait pas de C.E.G. à Lorris à cette époque.

Pour vous aider dans vos démarches

Vous voulez obtenir	Où s'adresser	Conditions et pièces à fournir	Observations
A.N.P.E. (Inscription demandeur d'emploi)	Mairie du domicile	- Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ou carte d'étranger.	- Gratuit
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile	- Livret de famille - 2 photos d'identité récentes - Carte d'identité périmée à renouveler s'il y a lieu - Extrait d'acte de naissance pour la première demande ou suite à perte/voi de la carte d'identité. - Livret de famille - Jugement de divorce statuant la garde de l'enfant pour les mineurs s'il y a lieu. - Un timbre fiscal	- Valable 10 ans - Durée d'établissement : 10 jours environ (pendant la période estivale, prévoir une durée d'attente beaucoup plus importante)
Autorisation de sortie du territoire (pour les mineurs)	Mairie du domicile	- Livret de famille - Carte d'identité de l'enfant - Parents divorcés : jugement statuant la garde de l'enfant.	- Gratuit - Valable pour un aller et un retour et d'une durée déterminée
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'instance du domicile	- Extrait d'acte de naissance - Décret de naturalisation s'il y a lieu	- Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile du défunt	- Livret de famille du défunt - Adresse des héritiers	- Gratuit
Certificat d'urbanisme	Mairie du lieu où se situe l'immeuble	- Plan parcellaire et plan de situation en 4 exemplaires	
Changement de domicile	Mairie du nouveau domicile	- Carte Nationale d'Identité	- Gratuit - Possibilité de s'inscrire sur les listes électorales polit.
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	- Livret de famille du défunt ou de ses parents (pour célibataire ou mineur) - certificat de décès établi par le médecin	- Déclaration à faire dans les 24 h. suivant le décès
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	- Préciser vos nom et prénom ainsi que la date de naissance	- Gratuit - Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	- Préciser les noms et prénoms des époux ainsi que leur date de mariage	- Gratuit - Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse

Vous voulez obtenir	Où s'adresser	Conditions et pièces à fournir	Observations
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	- Préciser les nom et prénom du défunt ainsi que la date du décès	- Gratuit - Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Extrait n° 3 Casier Judiciaire	- Casier Judiciaire National : 307, rue du Landreau 44079 NANTES Cedex (si vous êtes né en France métropolitaine ou à l'étranger) Greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre commune de naissance (si vous êtes né dans un département ou un territoire d'outre-mer)	- Préciser le nom de jeune fille s'il y a lieu, prénoms date et lieu de naissance, adresse actuelle - Joindre une fiche individuelle d'état-civil	- Gratuit - Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
Fiche individuelle ou familiale d'état-civil et de nationalité française	N'importe quelle mairie	- Livret de famille - ou carte d'identité de moins de 10 ans afin de mentionner la nationalité française - ou extrait d'acte de naissance	- Gratuit - Seuls les personnes majeures peuvent signer leur fiche d'état-civil
Légalisation de signature	Mairie du domicile	- Le document est signé devant le Maire par le signataire muni d'une pièce d'identité	- Gratuit
Livret de famille (Renouvellement)	Mairie du domicile	- Suite à une perte ou vol - Suite à une séparation ou un divorce - Si le livret est devenu illisible : restituer le livret inutilisable	- Gratuit
Passeport	Mairie du domicile	- Timbre fiscal de 350 F - 2 photos d'identité récentes - Passeport périmé à renouveler - Livret de famille - Carte d'identité si vous en possédez une	- Valable 5 ans - durée d'établissement : 10 jours environ (pendant la période estivale, prévoir une durée d'attente plus importante)
Permis de construire	Mairie du lieu où doit être édifiée la construction	- Plan de masse, plan de situation, plan de la construction à édifier en 4 exemplaires	Selon les cas, d'autres pièces peuvent être exigées



7 Naissances (hors commune)

4 Mariages

6 Décès (dont 3 transcriptions)

32^e RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION



**Pour préparer
l'avenir,
tout le monde
compte.**

LE RECENSEMENT : une photographie de la population.
Le 5 MARS 1990 débutera le 32^e recensement de la population.
Le recensement a lieu tous les 7 ou 8 ans.
Recenser les habitants de la France, c'est d'abord les compter.
C'est aussi connaître la structure par âge, les professions exercées, la formation reçue, les conditions de logement...
C'est une photographie de chacune des 36.500 communes.

Une image du présent pour préparer l'avenir.
Pour chaque commune, le recensement est une base indispensable pour déterminer les besoins en écoles, crèches, maisons de retraite, routes, équipements culturels et sportifs, etc.

Le recensement est obligatoire.
Toute personne résidant en France doit être recensée. Les réponses sont strictement confidentielles et seront traitées de façon anonyme.

La réussite du recensement dépend de chacun de nous. Chacun de nous compte.

A partir du 5 mars, l'agent recenseur passera chez vous. Il sera muni d'une carte officielle, signée du Maire. Il distribuera des imprimés à remplir : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans un même foyer. De l'exactitude de vos réponses dépendra la qualité du recensement. L'agent recenseur est tenu au secret professionnel, vous pourrez lui demander aide ou conseil.

Les premiers résultats du recensement seront connus dès le mois de juillet.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie : Tél. : 38.96.26.70

Horaires d'ouverture : Mardi 18 h 00 - 20 h 00

Vendredi : 17 h 00 - 19 h 00

Permanence du Maire : de 10 h à 12 h les 1er et 3è
samedi du mois (sans secrétariat)

Pompiers : Chailly : Tél. : 38.96.23.13 ou 38.96.24.00

Lorris : 38.92.44.45

Poste : Tél : 38.96.26.04

Horaires d'ouverture : 10 h 30 à 12 h 00 sauf
le samedi de 10 h à 10 h 45

Commerces : sédentaires : Bar-Restaurant : RIGHI Dominique

Tél. : 38.96.24.00

: Boulangerie-Pâtisserie : NIOCHE Pierre

Tél. : 38.96.26.79

ambulants : Epicier : mercredi vers 11 h au bourg

Boucher : mardi vers 14 h au bourg

samedi vers 16 h "

Poissonnier : vendredi vers 8 h 30 "

Artisans : plombier : HARRY Maurice : Tél. 38.96.26.88

BADAIRE André : Tél. : 38.90.47.36

insignes-coupes : CAILLOUX Michel : T. 38.96.27.01

Santé : infirmier : HUE Patrick : T. : 38.96.22.58

médecin : Cabinet Médical de Lorris : T. : 38.92.40.10

ambulance Lorris : T. : 38.92.43.89

dentiste : Dr BAGLAND : T. : 38.92.43.54

Dr MARCEAU F : T. : 38.94.83.19

Dr MARCEAU I : T. : 38.92.35.70

pharmacien : GILLET : T. : 38.92.40.09

GRILLON : T. : 38.92.45.27

Assistante Sociale : Lorris : T. : 38.92.41.92

Gendarmerie : Lorris : T. : 38.92.40.08

E.D.F. Montargis Dépannage : T. : 38.85.21.58

Lyonnaise des Eaux Montargis : 38.85.07.69

Ordures Ménagères : ramassage le lundi matin

enlèvement des "MONSTRES" en 1990 :

Lundi 19 Mars

4000 M. 011100